



MRC d'Antoine-Labelle

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière adjointe directrice générale adjointe de la
MRC, qu'en vertu des articles 446, 450 et 451 du Code Municipal :**

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance ordinaire du 24 mars 2015, un règlement portant le numéro 442, décrétant une dépense de 77 733 \$ et un emprunt de 77 733 \$ pour effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement de l'édifice Émile-Lauzon, siège social de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le règlement numéro 442 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 442 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, approbation qui a été émise à la MRC d'Antoine-Labelle le 13 avril 2015.

Le règlement # 442 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À MONT-LAURIER, CE VINGTIÈME JOUR D'AVRIL DEUX MILLE QUINZE.

**Me Mylène Mayer, greffière,
Secrétaire-trésorière adjointe**
